

Image not found or type unknown



Rétroactivité de l'allocation de soutien familial

Par **fredbkk**, le **07/12/2017** à **13:24**

Bonjour,rrrnUne amie n'a pas de nouvelle depuis très longtemps du père de sa fille dont elle à la charge seule, celle-ci a 6 ans. Célibataire, elle perçoit le RSA. A-t-elle droit à l'ASF ? Son versement est-il rétroactif ? Si oui, jusqu'à quand ? rnrnMerci pour elle